

puisqu'il faudra changer le combustible, changer les machines de remplissage et se livrer à plusieurs expériences; l'année suivante, le total sera peut-être d'un million. La somme dépendra effectivement du nombre d'heures de fonctionnement durant l'année.

M. DRYSDALE: Vous prévoyiez rentrer dans votre argent; autrement dit, que le total des dépenses atteigne 32 millions et qu'ensuite l'entreprise couvre ses frais, du moins en ce qui concerne l'*Ontario Hydro* et votre société.

M. GRAY: Nous espérons que les frais d'exploitation seront contre-balançés par la vente de vapeur à l'*Ontario Hydro*.

M. COATES: M. Gray pourrait-il nous dire le prix de revient de l'énergie produite par la NPD?

M. GRAY: Non, car il variera suivant la durée de fonctionnement de la pile. Elle est à un stade de mise au point. Nous n'avons jamais donné à entendre que ce serait une centrale rentable.

M. DRYSDALE: Y aurait-il moyen d'avoir copie des contrats? (Je serais heureux d'en voir une.) J'aimerais les examiner et voir s'il s'y trouve des dispositions utiles. On pourrait alors les inclure dans le compte rendu. Je n'ai aucune idée de l'ampleur des contrats. Je me demande si je pourrais poursuivre cet interrogatoire en ce qui a trait à la pile CANDU; cela serait pratique, en ce qu'il y aurait production de vapeur et d'énergie électrique. D'après ce qui est dit à la page 7, l'*A.E.C.L.* assumera les frais de la pile, sauf en ce qui concerne le personnel et les services, qui seront fournis par l'*Ontario Hydro*. Dans le premier cas de la NPD, l'équipement générateur était fourni par l'*Ontario Hydro*. Pourquoi n'a-t-on pas fait de même dans l'autre cas? Pourquoi cette différence dans les deux contrats?

M. GRAY: L'une des principales raisons, c'est que l'*Ontario Hydro* se trouvait suffisamment engagée en matière d'énergie nucléaire sans usine en marche et ne voulait pas dépenser dix, douze ou quinze autres millions de dollars pour une grande centrale d'énergie nucléaire. C'est probablement pour cela surtout qu'elle n'a pas voulu prendre à sa charge le coût des turbines d'une usine considérable. Elle assume des frais considérables, mais qui ont trait surtout à la main-d'œuvre et à l'instruction. Elle contribue très peu de capital.

M. DRYSDALE: Les premières prévisions d'après les plans s'élevaient à environ 60 millions. Ce montant a-t-il été modifié?

M. GRAY: Je crois que nos premières prévisions concernant une centrale complète (vous examinez en ce moment l'appendice au rapport de l'an dernier et au rapport NPG-10), je crois que les données qui se rapportent vraiment à la pile CANDU se trouvent à la page 9 du rapport de l'an dernier. Nous y voyons 81 millions au titre des frais d'immobilisations, mais vous remarquerez qu'il y a là plusieurs postes qui ne sont pas compris dans l'autre somme.

M. DRYSDALE: La première prévision d'après les plans, en 1957, (je l'ai prise en note mais je ne la trouve pas) était de 60 millions de dollars. A la page 9 du rapport, vous parlez de \$81,507,000.

M. GRAY: Il ne s'agissait pas d'une augmentation. Vous avez sous les yeux le rapport que nous appelons le rapport NPG-10. En lisant attentivement le rapport annuel, vous trouverez plusieurs des postes qui figurent là: frais imprévus, 8 millions: échelle mobile, 4 millions; travaux de génie, 8 millions; commission, 1 million et quart; intérêt en cours de construction, 9 millions. Plusieurs de ces postes ne se trouvent pas dans l'autre rapport, mais ce sont des postes réels. Lorsqu'on doit effectivement construire une centrale, il faut les y inclure.

M. DRYSDALE: Je ne trouve rien à redire à ce montant, mais l'*Atomic Energy of Canada Limited* paiera environ 90 millions ou à peu près, 80 à 90 millions, un peu plus ou un peu moins, selon les modifications que vous apporterez.